

TOURNOI NATIONAL B DE L'ALEETT

16 DECEMBRE ET 17 DECEMBRE 2023

HOMOLOGUE SOUS LE N° XXX

REGLEMENT

Art .1- Le club de l'aleett organise son **tournoi national B** homologué, **samedi 16 décembre et dimanche 17 décembre 2023.**

Art .2- Le tournoi se déroulera au **Gymnase Lionel Terray, Rue Lionel Terray,38130 ECHIROLLES**, sur 24 tables. Une buvette avec boissons et nourriture sera à la disposition des joueurs et spectateurs.

Art .3- Le gymnase ouvrira ses portes à 7H45 samedi et dimanche. Les dernières finales se termineront aux alentours de 23H30. Les horaires indiqués sur l'affiche du tournoi sont ceux de fin de pointage.

Art .4- Seuls les joueurs ayant payé leurs engagements seront conservés dans les tableaux. Le forfait sera prononcé après le troisième appel.

Art .5- Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Art .6- Le tirage au sort aura lieu sur place, après le pointage de chaque tableau, sous la direction de **JEAN-MARC DUMANT** juge arbitre officiel du tournoi, assisté de **STEPHANE TRONQUIT** et **CATHERINE GAYET**, les parties seront saisies sur **SPID**.

Art .7- Le premier tour se fera par poules de trois joueurs. Les deux premiers seront qualifiés dans le tableau final à élimination directe. Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre en poule de qualification.

Art .8- Les tarifs des engagements est de 10 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2tableaux, 25 euros pour 3 tableaux. 3 tableaux maximum par jour.

Art .9- Le tournoi est doté de **4737 euros** qui seront remis sous forme de chèques. Pour les moins de 11ans, les chèques seront libellés à l'ordre des parents ou du tuteur légal.

Art .10- Les balles utilisées seront en plastique de couleur blanche et fournies par le club organisateur.

Art .11- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'affaires personnelles. De plus, tout autre litige sera tranché par le **J.A.3** et le **comité organisateur**.

Art .12- Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs. Toutes fois, pour le samedi uniquement, leur participation dans le tableau féminin sera obligatoire.

Art .13- Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés traditionnels FFTT possédant une licence 2023/2024 valide de la FFTT précisant la mention « certificat médical présenté » ou sous présentation d'un certificat médical le jour du tournoi, sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

Art .14- En cas de forfait ou d'absence non excusés, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement comme si vous aviez joué et perdue cette rencontre.

Art .15- Les tableaux du tournoi ne sont pas ouvert aux joueurs de la catégorie « poussins »

Art .16- Les colles avec **VOC** (colle rapide) ainsi que le **BOOST** sont interdit lors de la compétition

Art .17- Les inscriptions pourront se faire jusqu'au vendredi 15décembre 2023 à 12H00. Mail : <http://AL2ETT.COM>

Attention, sans confirmation de notre part, votre inscription ne sera pas considérée comme étant validée.

Les inscriptions pourront s'effectuer sur place le samedi 16 décembre et le dimanche 17décembre dans la limite des places disponibles.

ALETT

Président : Mr MUGGEO Michel